

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Impôts

Direction du Contrôle Fiscal

N° 578 /2023/OTR/CG/CI/DCF

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Relatif au dépôt des états financiers des entités soumises au système normal de comptabilité sur la plateforme électronique du GUDEF-Togo

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques et des professionnels de la comptabilité que, dans le cadre de sa politique de modernisation et de dématérialisation des procédures de déclaration, il est mis en production depuis le 31 janvier 2023, la plateforme électronique du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers du Togo (GUDEF-Togo).

A cet effet, après l'intégration des grandes et moyennes entreprises à cette plateforme en 2023, les entités soumises au système normal de comptabilité et relevant de la Direction des Opérations Fiscales du District Autonome du Grand Lomé (**DOFDAGL**) et de la Direction des Opérations Fiscales Régionales (**DOFR**) sont invitées à soumettre leur liasse fiscale sur ladite plateforme électronique, à compter de l'année 2024 et suivant les échéances fixées par la loi, via le lien suivant : <https://gudéf.otr.tg/>.

Les formulaires d'inscription et le guide d'utilisateur sont disponibles sur ladite plateforme électronique et sur le site officiel de l'OTR (www.otr.tg).

Par ailleurs, des formations sont organisées dans le but de faciliter l'appropriation de ce nouveau système de déclaration.

Le Commissaire Général compte sur la contribution de tous pour la réussite de cette réforme.

Fait à Lomé, le 09 OCT 2023

Le Commissaire Général p.i


Philippe Kokou B. TCHODIE